

50^{ème} ANNIVERSAIRE (1967 - 2017)



Fédération Syndicale des Familles Monoparentales

La famille bouge, avançons ensemble



COLLOQUE

⌘ FAMILLES MONOPARENTALES, LES RÉALITÉS AUJOURD'HUI ⌘

Vendredi 1^{er} Décembre 2017

9h00 - 17h

Palais du Luxembourg

26, rue Vaugirard - 75006 Paris

(métro Luxembourg)

Parrainé par Mesdames Blondin et Meunier, Sénatrices

Affiliée à La CSF - Confédération Syndicale des Familles
53, rue Riquet 75019 Paris - ✉ : 01.43.04.37.57 - 01 44 89 86 80
Site Internet : <http://www.fsfm.fr> - e-mail : contact@fsfm.fr

La Fédération Syndicale des Familles Monoparentales (FSFM), seule fédération nationale à représenter les familles monoparentales, s'est toujours positionnée contre leur stigmatisation. Elle met l'accent sur la capacité des parents seuls à garantir un environnement favorable à leurs enfants. Pour ce faire, l'accueil, l'écoute et l'accompagnement spécifiques sont indispensables, avant, pendant et après la séparation, période de transition souvent douloureuse.

Experte de ces questions, elle regroupe, centralise les constats faits sur le terrain et travaille à faire évoluer les lois et les mentalités.

Le nombre de familles monoparentales augmente (En 2011, en France métropolitaine 1,6 million de familles avec au moins un enfant mineur sont des familles monoparentales, parmi elles, 15 % sont composées d'un père et de ses enfants. Cette part était de 13 % en 1999 (Source : INSEE 2015 couples et familles).

Pour mieux comprendre les enjeux intimes et sociaux que représentent les familles monoparentales, c'est la question de leurs réalités qui est interrogée : réalité socio-psychologique mais également réalité concrète du quotidien.

Concrètement la FSFM et La CSF, au travers de leurs réseaux d'associations sur le terrain (ASFM, ASFMR et CSF), proposent des espaces permettant une prise en compte globale des besoins spécifiques des parents seuls et de leurs enfants, tels que l'accès aux droits, les groupes de parole, le soutien à la parentalité, la médiation familiale, les loisirs ...

**Cette expertise de terrain, même si elle est reconnue,
doit être renforcée et soutenue.**

Lors de ce colloque c'est la question de l'intérêt supérieur de l'enfant qui sera posée, dans la sphère familiale mais également dans la sphère publique.

9h30

Accueil : Michèle MEUNIER, sénatrice
Introduction : Eliane LARBOULETTE, présidente de la FSFM

10h00 - 11h20

1^{ère} table ronde : « *La prise en compte...* »
Nicole PRIEUR, philosophe, thérapeute d'enfants et auteur
Christine KELLY, présidente fondation Kd'urgences
Séverine AUDUREAU, avocate
Fédérations de parents d'élèves

11h30 - 12h30

Débat avec la salle

12h30 - 14h00

Pause déjeuner

14h00 - 15h30

2^{ème} table ronde : « *... et concrètement* »
Laurence ROSSIGNOL, précédente ministre des Familles,
de l'Enfance et des droits des femmes et sénatrice
Pauline DOMINGO, responsable département enfance, jeunesse et parentalité à la
direction des politiques familiales et sociales de la CNAF
Aminata KONÉ, secrétaire générale de La CSF
Marie-Andrée BLANC, présidente de l'UNAF

15h30 - 16h30

Débat avec la salle

16h30 - 17h00

Conclusion : Christiane DIEMUNSCH

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription obligatoire, places limitées.

A retourner **au plus tard pour le 15 novembre 2017**

Frais d'inscription :

Montant 60 €, adhérents 45 €, comprenant notamment, le déjeuner et les actes du colloque qui seront disponibles au cours du premier trimestre 2018.

Règlement à **joindre impérativement** à votre inscription,
à l'ordre de FSFM

ou par virement au Crédit Coopératif 42559 00003 21021288306 25

Accueil :

A partir de 8h30

Pièce d'identité obligatoire pour l'accès au colloque, mentionnant le même nom que celui porté sur l'inscription.

Contacts :

Patricia Augustin : 06 76 90 61 93

Christiane Diemunsch : 06 82 91 61 60

contact@fsfm.fr



avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre

RETOUR BULLETIN D'INSCRIPTION A

Fédération Syndicale des Familles Monoparentales

Patricia AUGUSTIN

44, rue Jules Ferry - 93160 Noisy-le-Grand

Veuillez noter très lisiblement votre adresse afin de vous adresser les actes du colloque ou éventuelle facture sur demande.

Association

Nom-Prénom

Adresse.....

.....

Téléphone

Mail.....

Participera

Ne participera pas

Ne participe pas, souhaite recevoir les actes du colloque (15 €)

Règlement par : chèque virement

